

**AVIS DE RECRUTEMENTS EXTERNES  
D'ADJOINT TECHNIQUE DE RECHERCHE ET DE FORMATION  
BAP J – ADJOINT-E EN GESTION ADMINISTRATIVE**

En application du décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi N°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique de l'état ; des recrutements au titre du handicap d'adjoint technique de recherche et de formation des établissements relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche auront lieu, au titre de l'année 2019, dans les établissements publics d'enseignement supérieur et les établissements publics administratifs sous la responsabilité des présidents ou des directeurs de ces établissements.

Ces recrutements sont organisés par branche d'activité professionnelle et par emploi type.

Au titre de l'Institut National des Sciences Appliquées Toulouse, le nombre de postes à pourvoir est fixé à **1** Adjoint technique de recherche et de formation BAP J – Adjoint-e en gestion administrative.

**Nature du recrutement**

L'agent est recruté par voie contractuelle, ce recrutement est dédié aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Il bénéficiera d'un contrat de droit public à temps complet d'une durée de 1 an à compter de la prise de poste.

Durant son contrat l'agent sera rémunéré au 1<sup>er</sup> échelon du corps dans lequel il sera recruté. À la fin de son contrat, il sera titularisé s'il est déclaré apte professionnellement par une commission de titularisation désignée par le responsable du recrutement.

**Conditions de recrutement**

- remplir les conditions pour être bénéficiaire de l'obligation d'emploi ;
- **ne pas être fonctionnaire ;**
- présenter un handicap compatible avec les fonctions demandées ;
- remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique ;
- satisfaire aux mêmes conditions de diplômes ou d'équivalence que celles exigées pour les concours externes

**Conditions de candidature**

Recrutement en qualité d'agent contractuel lorsque le handicap a été jugé compatible avec l'emploi postulé en application des dispositions du 5° de l'article 5 de la loi du 13 juillet 1983 : « S'il ne remplit les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap ».

**Justificatif** : un certificat médical attestant la compatibilité du handicap avec l'emploi postulé (à fournir si vous êtes sélectionné pour l'audition, la liste des médecins agréés se trouve sur le site de la préfecture de la Haute Garonne).

**Les candidats doivent transmettre par voie postale uniquement :**

- un CV détaillé;
- une lettre de motivation ;
- une copie des diplômes ;
- une copie de l'attestation RQTH ;
- une copie de la carte d'identité ;

**À l'adresse :**

***Institut National des Sciences Appliquées  
Service des Ressources Humaines  
Bureau des concours  
135, avenue de Ranguel - 31077 Toulouse cedex 4***

**Tout dossier incomplet sera refusé.**

La fiche de poste ainsi que l'ensemble des informations relatives à ce recrutement sont **téléchargeables** sur le site de l'INSA de Toulouse, rubrique vous êtes, personnel BIATSS, entrer à l'INSA, concours ITRF par le biais de ce lien :

**[http://www.insa-toulouse.fr/fr/personnel/iatoss/entrer/concours\\_itrf.html](http://www.insa-toulouse.fr/fr/personnel/iatoss/entrer/concours_itrf.html)**

La date d'ouverture de la campagne de recrutement est fixée au **2 avril 2019**.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **30 avril 2019, le cachet de la poste faisant foi**.

Les candidats retenus par la commission de sélection seront auditionnés courant le mois de juin 2019.

Le Directeur de L'Institut National des Sciences Appliquées Toulouse arrête la création d'une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement.

La commission de sélection examine les dossiers de chaque candidat. Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus, la commission procède à la sélection des candidats puis à l'audition des candidats retenus.

Pour tout renseignement complémentaire, vous devez vous adresser à l'établissement à l'adresse ci-dessus.

Pour le Directeur et par délégation,  
Le Directeur général des services,

  
Pierre STOECKLIN

